

LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Le retour progressif et partiel des élèves s'effectue dans les 12 écoles de la commune depuis le 18 mai.

► ACCÈS AUX SERVICES MUNICIPAUX PÉRISCOLAIRE ET RESTAURATION

L'ensemble des services municipaux est assuré :

- ▶ Accueil du matin et du soir
- ▶ TAP : Ptit'tempo et A'tempo
- ▶ Centre de Loisirs du mercredi après-midi
- ▶ Restauration scolaire : les repas sont fournis par le SIRCO dans les conditions habituelles (repas chauds-menus équilibrés).

Tout enfant accueilli à l'école peut accéder à ces services municipaux.

Pour des raisons de sécurité sanitaire, tous les accueils sont assurés au sein des locaux scolaires.

Pour tous ces services :

Si vous n'avez pas encore confirmé l'inscription de votre enfant et la réservation des créneaux nécessaires, merci de prendre attache auprès du service au **02 38 79 33 50** ou à l'adresse commune aux services Éducation-Animation-Restauration : loisirs.enfants@ville-saintjeandelaruelle.fr

► REPRISE DE LA FACTURATION À COMPTER DU 18 MAI

Les réservations qui avaient été faites pour la période du 17 mars au 15 mai ne donneront lieu à aucune facturation.

À compter du 18 mai et jusqu'au 3 juillet, la facturation est à nouveau appliquée, sur la base du quotient CAF de chaque famille.

Seront facturées : les présences constatées et les réservations faites après le 18 mai et non honorées.

À noter :

la facture pour les services rendus au mois de février est en cours d'édition ; elle vous parviendra par courrier à l'en-tête du Trésor Public dans quelques jours.

► MISE EN ŒUVRE DES MESURES SANITAIRES PRÉCONISÉES

Chaque école a produit un document explicatif sur l'application du protocole sanitaire établi par l'Éducation Nationale.

La commune s'adapte aux organisations adoptées et suit les mêmes préconisations sanitaires :

- ▶ Distanciation physique
- ▶ Lavage des mains
- ▶ Séparation des groupes d'enfants (limitation du brassage)
- ▶ Nettoyage-désinfection : 2 fois/jour

À noter :

+ de 440 L de gel hydro alcoolique
+ de 1080 L de spray virucide
ont été acquis par la ville et mis à disposition des écoles.

► OBJECTIF : ÉTÉ 2020

Dans l'attente des prescriptions sanitaires, une réflexion est engagée par la municipalité pour :

- ▶ Garantir une offre de loisirs pour les enfants dont les parents travaillent
- ▶ Développer des activités sportives, culturelles... pour permettre au plus grand nombre d'enfants et aux familles de profiter des beaux jours tout en respectant les gestes barrières.

Un programme d'activités en cours d'élaboration sera communiqué dans le courant du mois de juin.

Dans le cadre d'une mesure sociale exceptionnelle pour l'été 2020, toutes les familles pourront faire valoir, si nécessaire, le montant actualisé de leur quotient familial CAF.

Pour élaborer le projet d'accueil de votre enfant, nous vous invitons à prendre contact avec vos interlocuteurs habituels des différentes structures, ou à l'adresse loisirs.enfants@ville-saintjeandelaruelle.fr ; des rendez-vous seront proposés pour vous accompagner dans vos démarches.

